



## Les règles de succession en cas de PACS

### 1. Pas d'héritage automatique entre partenaires pacsés

- Contrairement aux époux mariés, les partenaires liés par un PACS ne sont pas héritiers légaux l'un de l'autre.
- En l'absence de testament, le partenaire survivant ne reçoit rien du patrimoine personnel du défunt. Il récupère seulement ses biens propres et la part des biens communs.

### 2. L'importance d'un testament pour les partenaires pacsés

- Le testament est indispensable pour léguer une part des biens au partenaire pacsé.
- Même avec un testament, les règles successorales limitent parfois la part que le partenaire peut recevoir.

### 3. Succession en présence d'enfants

- Les enfants sont des héritiers réservataires : ils ont droit à une part minimale de la succession (réserve héréditaire).
- Le partenaire pacsé peut hériter seulement de la quotité disponible (la part non réservée aux enfants).
- Le testament ne peut donc léguer au partenaire pacsé que cette part disponible.

### 4. Succession en l'absence d'enfants

- Le partenaire pacsé peut hériter de la totalité des biens via un testament.
- Toutefois, les parents du défunt peuvent réclamer une part (jusqu'à un quart par parent vivant).

### 5. Fiscalité avantageuse en cas de testament

- Avec un testament, le partenaire survivant bénéficie d'une exonération totale des droits de succession.
- Sans testament, il est considéré comme un étranger et doit payer des droits de succession élevés.

### 6. Planifier sa succession avec un notaire

- Rédiger un testament est essentiel pour protéger le partenaire pacsé.

**OFFICE NOTARIAL  
BEZANNIER-BOUQUET & EMONET**

23 rue de la Vallée Maillard - 41000 BLOIS  
Tél. 02 54 74 00 31

<https://bbe.notaires.fr>

**OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 12H ET DE 14H À 18H  
LE SAMEDI DE 9H À 12H30 SUR RENDEZ-VOUS**

*Membre d'une association agréée  
Le règlement des honoraires par chèques est accepté*





## Nadège BEZANNIER-BOUQUET et Vincent EMONET

Notaires Associés

Successeurs de Maîtres DAMON, ARMAN  
Successeurs de Maîtres RABOURDIN et DUVAL DE LAGUIERCE



- Le notaire garantit la validité juridique du testament et peut conseiller sur les meilleures options.
- Le notaire peut aussi informer sur les différences entre PACS et mariage, et proposer d'autres solutions pour sécuriser le partenaire.

---

### En résumé :

Si vous êtes pacsé, rédiger un testament est la seule façon d'assurer que votre partenaire hérite. Sans cela, la loi ne reconnaît pas de droit automatique au partenaire survivant, même s'il a vécu avec vous plusieurs années.

**OFFICE NOTARIAL  
BEZANNIER-BOUQUET & EMONET**

23 rue de la Vallée Maillard - 41000 BLOIS  
Tél. 02 54 74 00 31

<https://bbe.notaires.fr>

**OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 12H ET DE 14H À 18H  
LE SAMEDI DE 9H À 12H30 SUR RENDEZ-VOUS**

*Membre d'une association agréée  
Le règlement des honoraires par chèques est accepté*

